

Ces derniers jours ont vu une organisation syndicale, mener une campagne de désinformation nauséabonde à la suite de l'attribution du marché de la PSC au prestataire « intérieure ». Celle-ci tirant à boulet rouge sur les autres organisations syndicales ! Et cela à des fins purement électoralistes, nous accusant au passage de tous les maux ! Il s'agit donc, sans tomber dans la FOSse à purin qui leur sert de lit, de rétablir factuellement la vérité !

ADHÉSION OBLIGATOIRE :

Vote sur l'ordonnance relative à la PSC comprenant l'adhésion obligatoire lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 18/01/2021, vous constaterez par vous-même **que l'UNSa s'est abstenue** et que **FO a bien voté POUR l'adhésion obligatoire** ! Inutile d'insulter l'intelligence de chacun ...

Collège des OS 30 votants – Majorité = 16

Pour 15 (CFDT 6, FO 6, FA FP 1, CFE-CGC 1, CFTC 1)

Abstention 15 (CGT 7, UNSA 3, FSU 3, Solidaires 2) **Avis Rendu**

NB : CGT et FSU ont souhaité préciser qu'il s'agissait d'une abstention positive.

QUI A SIGNÉ QUOI ? FO comme L'UNSa ont signé l'accord interministériel !

Communiqué de la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière

La Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO), première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État, signera « l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État ».



Yoan KARAR,
Secrétaire général adjoint de FO Justice

La vraie question à se poser :

A qui profite le crime ?

C'EST BIEN L'ÉTAT QUI A FIXÉ LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC DE LA PSC ET CELA PEU IMPORTE LA MUTUELLE CHOISIE. LA COTISATION DES AYANTS DROIT ÉTANT FIXÉE A 110% POUR LES CONJOINTS, TAPANT AINSI DANS LE PORTE MONNAIE DES AGENTS !

C'EST BIEN FO QUI A SUIVI ET CONFORTÉ L'ÉTAT DANS SA DÉCISION EN VALIDANT L'ADHÉSION OBLIGATOIRE !

Le Secrétaire général de L'UFAP UNSa Justice
Emmanuel CHAMBAUD